

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2018

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Budget ville – exercice 2018– approbation de la décision modificative n°1**Rapporteur : Philippe Laurent

Il est proposé par cette décision modificative n°1 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2018	DM 1	Total budget 2018
Recettes de fonctionnement	42 377 000 €	173 000 €	42 550 000 €
Dépenses de fonctionnement	42 377 000 €	173 000 €	42 550 000 €
Recettes d'investissement	26 941 000 €	1 423 000 €	28 364 000 €
Dépenses d'investissement	26 941 000 €	1 423 000 €	28 364 000 €

Cette décision modificative prévoit :

Un abondement comptable net de la section d'investissement de 1 423 000 € :

En recettes :

- 1 342 500 € de recettes d'opérations d'ordre (transfert de frais d'étude aux comptes de travaux) ;
- 70 000 € de recettes de rétrocession d'un droit aubail sur local commercial ;
- 10 500 € de récupération de consignation versée pour préemption.

En dépenses :

- 1 342 500 € d'opérations comptables budgétaires d'ordre (transfert de frais d'études aux comptes de travaux lors du démarrage des travaux) ;
- des virements de crédits à solde nul entre les travaux et les frais d'étude pour les travaux sur l'église. Tous les crédits ont été prévus en travaux mais il convient, conformément aux instructions comptables, d'imputer en frais d'étude toutes les dépenses qui en relèvent ; le montant des virements s'élève à 170 000 € en plus et en moins ;
- 70 000 € de dépenses de préemption d'un droit au bail sur un local commercial, compensées par une somme équivalente en recette ;
- 10 500 € complémentaires de consignation éventuelle pour préemption, compensés par une somme équivalente en recettes.

Un abondement comptable de la section de fonctionnement de 173 000 € :

En recettes :

- 152 700 € d'opérations comptables : émission d'un titre de recettes en application d'un jugement favorable à la Ville mais dont le débiteur risque d'être insolvable, et recettes de stationnement 2017 à réimputer comptablement suite à la mise en œuvre de la DSP ;
- - 3 614 € de dotation globale de fonctionnement (la DGF notifiée s'étant élevée à 2 236 386 € contre 2 240 000 € prévus au budget) ;
- - 35 111 € de produits d'impôts, suite à la notification définitive des bases (sur un produit total de 25 156 000 €) ;
- - 3 895 € de diminution sur les compensations d'exonérations d'impôts, suite à la notification définitive des compensations fiscales ;
- 2 920 € de recettes de refacturation de charges loatives ;
- 60 000 € de recettes supplémentaires de taxe additionnelle aux droits de mutation, grâce au niveau d'activité du marché immobilier.

En dépenses :

- 20 300 € de frais d'avocats (prévisionnels) ;
- 152 700 € d'opérations comptables (supplément de provisions pour émission d'un titre en application d'un jugement favorable à la Ville et dépenses de rattachement non réalisées suite à des modifications d'imputation), compensées de manière équivalente en recettes.

Cette décision modificative ne modifie ni l'autofinancement, ni la prévision d'emprunt.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°1 au budget de la Ville, exercice 2018, mentionnée dans le tableau annexé.